

L'APD Française, La transition écologique et Le Développement Durable

Contribution de la Fondation Nicolas Hulot aux Assises du développement et de la solidarité internationale par Henri Rouillé d'Orfeuil, membre du bureau de la Fondation et Sébastien Galy, responsable du pôle soutien à l'action de la Fondation.

La Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme est pleinement engagée dans le combat pour la transition écologique et le développement durable. Elle pense que cette transition est une nécessité historique pour toutes les nations quelles que soient leurs places dans la mondialisation. La politique de coopération internationale et d'aide publique au développement devrait devenir un outil et un levier au service des stratégies de développement durable définies par les pays du Sud. Mais, pour avoir un sens, ces politiques de coopération doivent s'appuyer sur les efforts des gouvernements et des « acteurs majeurs » des pays du Nord pour engager dans nos pays la transition écologique. Quelle crédibilité nos politiques de coopération pourraient-elles avoir si de notre côté nous ignorions cette nécessité historique de changer de cap ?

Dans cet esprit, la Fondation souhaite apporter une courte contribution aux Assises du développement et de la solidarité internationale sur deux points qu'elle estime majeurs : un premier point concernant l'orientation post-2015 et le lancement des Objectifs du développement durable (ODD), qui doivent indiquer à tous les acteurs les principaux leviers de la transition écologique mondiale, et un second point, sur une réorientation des actions de coopération reposant sur le repérage, la capitalisation, la validation, la diffusion et la valorisation d'« innovations » de toutes natures qui pourraient favoriser les transitions économiques, sociales ou environnementales et permettre ce changement de cap.

1 – Pour des objectifs du développement durable triplement universels

Nous devons bâtir les ODD (2015-2030) à partir du bilan des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD 2000-2015). Ce bilan confirme l'importance pour la communauté internationale de s'accorder sur des objectifs simples et universels susceptibles d'indiquer à tous les pays et aux « groupes majeurs » d'acteurs non gouvernementaux les directions à suivre. Néanmoins, les OMD ont montré leurs limites. Nous devons passer d'objectifs destinés aux pays du Sud, de nature sociale et centrés sur l'action gouvernementale à des objectifs (ODD) triplement universels, c'est-à-dire :

- S'adressant à tous les pays, qui tous doivent s'engager dans la transition écologique et le développement durable, même si les itinéraires partent de situations différentes. Même si les pays du Nord doivent conserver leur rôle traditionnel de donateurs, ils doivent être tout autant concernés par les ODD que les pays du Sud.

L'APD française, la transition écologique et le développement durable

- Prenant en compte les différentes composantes du développement durable, principalement les composantes économiques, sociales et environnementales. Les ODD doivent dépasser une logique d'action sociale s'appuyant sur l'APD des pays du Nord.
- Permettant à chaque familles d'acteurs (par exemple, les neuf major groups définis à Rio en 1992) ou exigeant d'elles de dire leurs parts d'engagement dans l'action locale ou internationale pour la réalisation des ODD. Les acteurs non gouvernementaux doivent dépasser leur rôle traditionnel de censeurs de l'action des gouvernements et contractualiser leurs participations à une action collective internationale.

Chacune de ces réorientations s'exprime simplement, mais elles représentent en fait de véritables « révolutions coperniciennes » dans la pratique de la coopération internationale.

Fort d'un tel « cahier des charges », il faudrait proposer une dizaine d'objectifs permettant l'éradication de « maux publics mondiaux » et/ou la promotion des « biens publics mondiaux » correspondants. Plutôt que des mots statiques, on donnera la préférence à des processus dynamiques permettant de considérer les chaînes causales des maux à combattre. Par exemple :

- S'agissant de la « pauvreté », on cherchera à s'attaquer aux processus de paupérisation et à soutenir des dynamiques de développement ou de capitalisation, reposant sur le partage de la première grande rareté à venir : le travail rémunéré décentement ou l'emploi (NB : il faudrait créer 3,8 milliards d'emplois d'ici 2050 pour permettre à tous les personnes actives de travailler et d'avoir un revenu de ce travail)
- S'agissant de l'« énergie », on pourra s'attaquer à la fois à la réduction de la consommation des énergies fossiles et à la promotion des énergies renouvelables et à des efforts d'économie d'énergie.
- S'agissant de la « démocratie », on pourra soutenir des dynamiques de démocratisation à l'œuvre à différentes échelles géographiques.
- S'agissant de l'« alimentation », on cherchera à privilégier la production locale de biens alimentaires assurant le développement des agricultures familiales et la vie décente des paysans et petits producteurs qui représentent encore un tiers de l'humanité.

La communauté internationale pourrait donc retenir une dizaine de grands objectifs du développement durable (2015-2030) et s'accorder sur :

- Un partage des responsabilités et des engagements entre les gouvernements et chacun des « major groups » (ONG, syndicats, organisations agricoles, fondations, entreprises, collectivités territoriales, organisations féminines, peuples indigènes...). Ce partage pourrait se traduire par des contrats de participation, ce qui suppose une organisation internationale de ces familles parallèlement à celle des Nations Unies.
- Des chronologies et des étapes d'ici 2030
- Des indicateurs d'étapes pour chacune des familles d'acteurs.
- Des modes d'affichage des résultats
- Des plans ou perspectives stratégiques proposés par les pays et les familles d'acteurs
- Des programmes multi-acteurs se référant à l'un ou l'autre des ODD
- Enfin, des dispositifs internationaux de suivi, de contrôle, d'incitation...

2 - Repérage, capitalisation, validation, diffusion et valorisation « d'innovations » nécessaires à la transition écologique

L'innovation est au cœur de la transformation des systèmes économiques, sociaux ou écologiques. C'est le cas des grandes transitions historiques, c'est aussi, à échelle micro-géographique, le cas de la transformation des systèmes économiques, écologiques et sociaux locaux. Le monde de l'entreprise avec le système des brevets, le monde de la recherche avec les systèmes des revues scientifiques assurent une capitalisation exhaustive mondiale des nouvelles connaissances ou des innovations assimilables à des marchandises ou à des découvertes scientifiques. Il en va tout différemment des innovations locales, portées par des acteurs de terrain cherchant à résoudre des problèmes sans avoir recours à des solutions hors de leur portée économique ou technologique ou inadaptées aux milieux naturels ou humains où ils opèrent. Ces acteurs œuvrant dans le champ économique, social ou environnemental sont très majoritaires dans certains pays, ils portent l'essentiel de l'espoir de réalisation des ODD. L'absence de « mémoire » organisée de ces innovations décentralisée entraîne une déperdition considérable du potentiel de transition écologique et d'évolution vers le développement durable. Elle n'incite pas les acteurs novateurs à transmettre leurs expériences et leurs savoirs.

Nous pensons qu'il faudrait opérer dans l'action de coopération ou de solidarité internationale une autre révolution copernicienne permettant de repérer, capitaliser, valider, diffuser et valoriser les innovations nécessaires à la transition écologique ou l'évolution vers le développement durable. Nous proposons que l'action de coopération s'adosse à des outils et des fonctions permettant de valider et de faire connaître ces innovations à grande échelle. Il nous semble qu'un programme d'ampleur nationale, voire internationale, pourrait être conçu et lancé en lien avec les acteurs publics et privés de la coopération française.

Nous limiterons notre contribution à ces deux propositions, l'une permettant de fixer aux différentes composantes de la communauté internationale des objectifs lointains, l'autre, permettant de doter l'action de coopération d'une mémoire et de solutions innovantes et validées en ligne avec les besoins de la transition écologique et du développement durable.

La Fondation Nicolas Hulot est engagée sur ces deux fronts. Elle est disposée à collaborer avec les acteurs publics et privés de la coopération française qui partageraient ces vues.